Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_236-DE

Délibération n° 2026.236

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	46
Pouvoirs :	5
Votants :	50

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :

Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur **Olivier POSTE**
ne prend pas part au vote

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Patricia RAULT – Isabelle RICHARD – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.236 - Finances – Attribution du Fonds de Compensation de la DGF (FCDGF) 2026

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_236-DE

Fougères Agglomération **2026.236**

2026.236 - Finances – Attribution du Fonds de Compensation de la DGF (FCDGF) 2026

En 2018, un fonds a été créé afin de compenser de la perte de la DGF des communes ayant subi une baisse de leurs dotations suite à la création de Fougères Agglomération.

Les communes retenues étaient celles qui en 2018, avaient vu leur montant de DGF diminuer de plus de 2% par rapport à 2017.
Les règles de versement aux communes sont les mêmes que celles appliquées pour le Fonds de Développement des Communes « classique » et sont en partie définies par la loi :

- Le FCDGF est une subvention en investissement, adossée à un projet. La notion d'équipement concerne à la fois les équipements (sportifs etc.) et les infrastructures (voiries, réseaux…).
- Le FCDGF ne peut pas contribuer au remboursement en capital de l'emprunt même si c'est une dépense liée à un équipement. De même, il ne peut financer la constitution de réserves foncières, ni le versement d'une subvention d'équipement (compte 204).
- Le montant du FCDGF versé par Fougères Agglomération ne peut excéder 50% du montant HT restant à charge de la commune. De plus, la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20% du montant total des financements apportés par les personnes publiques.

En 2026, il est proposé de compenser à hauteur de 40% la perte 2026/2017 pour les communes retenues dans le dispositif de 2018, exceptées celles ayant vu leur montant de DGF augmenter (Rives du Couesnon, Saint Christophe de Valains, Saint Ouen des Alleux, La Bazouge Du Désert, Le Ferré et La Chapelle Saint Aubert, Louvigné du Désert).

Vu l'article 5216-5 (VI) du code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes des communes

Vu l'avis de la Commission Finances du 25 août 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les projets suivants dans le cadre du fonds de compensation de perte de la DGF 2026 :

Communes	Parte DGF 2017/2025	Projet financé	Coût HT opération	FCDGF 2025	Part financements publics	% Fougères Agglo	% commune
Mellé	32 221	Rénovation écoles en logements et aménagements des abords	887 996,54	12 888	73%	1%	27%

- **DE RAPPELER QUE** le versement de l'aide doit intervenir en 2026, la commune devant transmettre son titre en 2026, via Chorus pro. si le titre de recette n'est pas transmis dans le délai imparti, la subvention est annulée.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET